

Fonds d'investissement de proximité
Article L214-41-1 du Code monétaire et financier
Agrément AMF du 12 septembre 2008 - Code ISIN : FR0010657114

Le FIP Hexagone Croissance 3 est conçu pour permettre aux particuliers d'investir dans le développement de PME régionales, principalement non cotées, situées sur l'ensemble du territoire français, en contrepartie d'un risque de perte de capital.

Un double avantage fiscal pour un placement de 8 ans (éventuellement prorogé de 18 mois)

- Une réduction d'impôt sur le revenu portant sur 25 % du montant investi, droits d'entrée inclus. Cette réduction est plafonnée à 6 000 € pour un couple et à 3 000 € pour une personne seule.
- Une exonération des plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

En contrepartie, la durée de conservation des parts du FIP Hexagone Croissance 3 est de 8 ans, prorogeable une fois 18 mois. Les souscripteurs ne peuvent demander le rachat de leurs parts avant l'échéance du Fonds sous réserve des cas spécifiés au 2.06 du Règlement (la Société de gestion tient à disposition des porteurs une note fiscale sur les règles de rachat de parts qui leur sont applicables).

Financer le développement et la transmission de PME non cotées

L'objet du FIP Hexagone Croissance 3 est de financer le développement de PME* françaises non cotées et d'encourager leur transmission à de nouvelles générations de dirigeants d'entreprises. Il s'agit d'un fonds comportant un risque de perte en capital, en raison d'investissements à long terme en actions, principalement dans des sociétés non cotées.

Une dimension nationale

Le FIP Hexagone Croissance 3 a vocation à investir au moins 60 % de son actif dans des PME à fort potentiel de développement situées dans quatre régions limitrophes : Centre, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, qui représentent près de 75 % de l'activité du capital investissement en France**. Le solde de l'actif pourra être investi dans des PME situées sur le reste du territoire français.

Cette orientation permettra au FIP Hexagone Croissance 3 de se consacrer au financement des PME en croissance sur l'ensemble du territoire français.

L'équipe d'investissement



FRANÇOIS LOMBARD
Président de Turenne Capital



FRANÇOIS GERBER
Directeur d'Investissement



ANTOINE HERBINET
Chargé d'Affaires



HUBERT MICHALOWSKI
Directeur Associé



MARC MENEAU
Directeur d'Investissement



FRANÇOIS PICARLE
Chargé d'Affaires



BENOÎT PASTOUR
Directeur des Participations



QUENTIN JACOMET
Responsable d'Investissement

* Petites et moyennes entreprises telles que définies dans le Règlement.

** Montants investis en 2007, source Association Française des Investisseurs en Capital.

Investissements cibles

Secteurs : le FIP Hexagone Croissance 3 sera principalement investi dans quatre secteurs :

- santé ;
- services ;
- distribution ;
- industrie.

Stade de développement : Le FIP Hexagone Croissance 3 privilégiera les investissements dans le développement et la transmission de PME présentant un chiffre d'affaires significatif, généralement compris entre 1 et 50 millions d'euros. Les PME de moins de 5 ans représenteront au moins 10 % de l'actif du Fonds.

Tableau récapitulatif des frais

Nature des frais ou rémunération	Base de calcul	Taux ou montants	Périodicité de prélèvement (prorata temporis)	Bénéficiaire
Droits d'entrée	Montant des souscriptions	5 % au plus	Une fois, à la souscription	Prestataires externes
Frais de constitution	Montant total des Parts A	1 % net de toutes taxes	Une fois, à la souscription	Turenne Capital
Frais de gestion de la Société de gestion	Actif net du Fonds	3,5 % net de toutes taxes par an	Trimestrielle	Turenne Capital
Frais divers plafonnés	Coûts réels	Plafonnement annuel à 0,45 % net de toutes taxes de l'Actif Net du Fonds	A la facturation	Prestataires externes
Frais d'opérations réalisées ou non réalisées	Coûts réels	Plafonnement annuel à 0,80 % net de toutes taxes du montant net des souscriptions	A la facturation	Prestataires externes

La première année, les frais pourront être supérieurs à 10 %.

A propos de Turenne Capital

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital développement indépendante gérant 300 millions d'euros, accompagne les chefs d'entreprises dans leurs opérations de croissance et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activités, pour des montants compris entre 1 et 10 millions d'euros, notamment dans la santé, l'éco-technologie, la distribution spécialisée, les technologies de l'information, les services et l'industrie innovante.

Turenne Capital est devenue l'un des principaux acteurs indépendants sur le marché du capital développement et des transmissions pour les PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros.

AVERTISSEMENT

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux Fonds d'Investissement de Proximité ("FIP"). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des parts de fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice d'information du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux (2) exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins cinq (5) ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général supérieur.

- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La Valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le Règlement du Fonds, sous le contrôle du Commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière Valeur liquidative connue.

- En cas de cession de vos parts à un autre Porteur de Parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière Valeur liquidative connue.

INFORMATION

Au 1^{er} août 2008, les taux d'investissement des FIP gérés par Turenne Capital en titres éligibles étaient les suivants :

FIP (année de création)	Taux d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FIP HEXAGONE CROISSANCE 1 (2005)	70,2 %	31/03/2008
FIP HEXAGONE CROISSANCE 2 (2007)	29,8 %	31/03/2010
FIP HEXAGONE PATRIMOINE 1 (2008)	8,2 %	30/09/2010